



Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)  
Mme Patricia GISLE  
M. Arnaud HOURDIN  
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)  
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)  
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)  
M. Erik LINQUIER  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

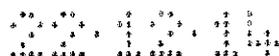
Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 53

Nombre de pouvoirs : 7



**N° de l'ordre du jour :**

**2014.12.26 : Demande de délégation de compétence au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour la mise en place d'un service régulier local de transport sur les communes de Buc et des Loges-en-Josas.**

□ **M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-18 II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ;

Vu la délibération du Conseil du STIF n°2007/0048 du 14 février 2007 sur les dessertes de niveau local ;

Vu la délibération du Conseil du STIF n°2011/0047 du 1<sup>er</sup> juin 2011 sur l'actualisation du financement des dessertes de niveau local.

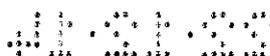
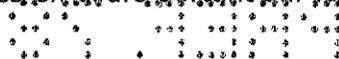
-----

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement de l'offre bus approuvé en 2012, les élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) ont inscrit le projet visant à « **améliorer la desserte en transports collectifs de la commune des Loges-en-Josas** ».

Le projet de desserte bus retenu par les élus a pour ambition :

- d'assurer aux salariés de la zone d'activité implantée sur la commune des Loges-en-Josas ainsi qu'aux habitants de la commune un rabattement efficace vers la gare du Petit-Jouy-Les-Loges, gare du réseau ferré la plus proche ;
- de créer une liaison bus entre la zone d'activité des Loges-en-Josas (45 entreprises, 700 salariés environ) et la zone d'activité implantée sur la commune de Buc (250 entreprises, 8000 salariés environ), située à moins d'un kilomètre ;
- d'assurer un rabattement vers le réseau de lignes régulières SAVAC.

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a intégré ce projet de desserte des Loges-en-Josas dans le cadre des études en cours portant sur la restructuration de la ligne 307 SAVAC.



Dans l'attente de la finalisation d'un scénario de desserte des communes des Loges-en-Josas et de Buc, s'intégrant dans le projet de réorganisation des lignes de bus du secteur et compte tenu de la demande réelle et urgente des usagers, les élus de Versailles Grand Parc envisagent donc de mettre en place un service régulier local de transport (SRL).

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> - II de l'ordonnance du 7 janvier 1959, le STIF peut, sur des périmètres ou des services définis d'un commun accord, déléguer tout ou partie de ses attributions à l'exception de la politique tarifaire, à des collectivités locales ou à leurs groupements, autorités organisatrices de proximité, dans le cadre d'une convention.

Il est précisé que le STIF peut financer ce type de projet sur la base d'une participation financière forfaitaire annuelle tenant compte du trafic induit.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc confierait l'exécution du SRL à un prestataire, via la passation d'un marché public.

Les principales caractéristiques de ce service régulier local de transport sont décrites ci-après :

- un itinéraire en boucle d'environ 7 km, au départ de la gare du Petit-Jouy-les-Loges (RER C), la desserte du centre-ville et de la zone d'activité des Loges-en-Josas, un passage par la rue de la Croix-Blanche, pour ensuite rejoindre la zone d'activité de Buc via l'avenue Roland Garros, la desserte des arrêts Morane Saulnier, Calmette, ZI Nord, pour ensuite se rabattre sur la gare du Petit-Jouy-Les-Loges ;
- une desserte en heures de pointe, avec 20 courses par jour, du lundi au vendredi, toute l'année sauf les jours fériés ;
- un matériel roulant accessible, d'une capacité de 20 à 30 places ;
- compte tenu des procédures administratives nécessaires, ce service de transport pourrait être mis en service, courant du premier semestre 2015.

Il s'agit donc de solliciter auprès du STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, l'obtention d'une délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier local de transport pour la desserte des communes des Loges-en-Josas et de Buc, ceci à titre temporaire, dans l'attente d'un projet de liaison définitif.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver la création d'un service régulier local de transport ;*
- 2) *de solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) la délégation de compétence pour l'organisation de ce service régulier local de transport ;*
- 3) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de compétence à intervenir entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en tant qu'autorité organisatrice de proximité, ainsi que tous documents afférents au présent projet ;*

- 4) d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) toute subvention pour le fonctionnement de ce service régulier local de transport ;
- 5) d'inscrire les crédits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6247 « transports collectifs », fonction 815 : « transports urbains ».

-----

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **53**

Nombre de suffrages exprimés : **60** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,  
Par déléation,  
  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

